

## EXERCICE 2016

### CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n°D-CA/2016-091

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 02 décembre 2016.

VU le Code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'Université ;  
VU le Code du travail ;

**Point de l'ordre du jour :** Ilème Partie – P1.1 : Création d'actions de formation continue courtes dites Master Class pour le département ANCRE

#### Exposé de la décision :

##### **Contexte de la création :**

Le département ANCRE (Anatomie Numérique, Chirurgicale, Radiologique et Expérimentale) souhaite mettre en place des actions de formation continue dans le cadre du développement de ses activités à destination des professionnels de santé chirurgiens formés ou en formation sur les thématiques de la Chirurgie.

Ces formations s'inscrivent largement dans les missions du département qui sont d'assurer des activités innovantes dans tous les domaines d'enseignement de l'anatomie.

Ces formations alterneront des phases d'apprentissage théorique et pratique avec la réalisation de gestes chirurgicaux avec simulation « réelle » sur sujet anatomique.

Le département souhaite lancer en 2017, 3 sessions de formation « Master Class » organisées sur les thématiques suivantes :

- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie hépatobiliaire
- Chirurgie colorectale

##### **Contexte réglementaire :**

L'action de formation continue non diplômante (Dite Master Class) est organisée en formation Continue non éligible à la formation initiale. Elle est organisée dans le cadre de la déclaration de l'organisme de formation Paris Descartes sous le numéro d'activité : **1175 P 000 975 auprès du préfet de région Ile de France**, ou de la déclaration d'organisme de DPC Descartes habilité par l'OGDPC sous **le numéro 1065**.

L'organisation de l'action de formation continue est soumise à la législation en vigueur et notamment en matière d'obligations des organismes de formation.

##### **Contexte économique ou budgétaire :**

Le budget du projet de formation est détaillé et réaliste en termes de recettes et de dépenses prévisionnelles.

Le plan financier montre un équilibre entre les *recettes/dépenses*. Un plancher d'inscrits est ainsi défini pour fixer le seuil de soutenabilité économique et de rentabilité des actions. La capacité d'accueil maximale est fixée à 20 participants.

Un budget est consacré à la communication et au marketing de ses actions afin d'assurer la plus large diffusion et ainsi le succès du remplissage adossé à l'expertise des enseignants chercheurs parties prenantes dans la mise en place de ces projets.

**Proposition de décision soumise au Conseil :**

Il est proposé au vote du conseil la création de 3 sessions de formation continue dites Master Class de Chirurgie de l'obésité, hépatobiliaire et Colorectale au tarif public de 2650€ par participant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b>
Abstentions : 0
<b>Votes exprimés :</b>
Contre : 0
Pour : 31

Fait à Paris, le **20 DEC. 2016**

Le Président

  
Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **20 DEC 2016**  
Transmis au Recteur le :

**20 DEC, 2016**